



# Assemblée Générale

Dossier de séance

**Salle des fêtes de Saint-Brice-sur-Vienne**

**20 mai 2015 – 17 heures**

Site Intercommunal de La Monnerie - BP 5 - 87150 ORADOUR SUR VAYRES  
Tél : 05 55 70 99 40 - Fax : 05 55 70 99 41 - Courriel : [paysouestlimousin@club-internet.fr](mailto:paysouestlimousin@club-internet.fr)

[www.paysouestlimousin.fr](http://www.paysouestlimousin.fr)

# Ordre du jour

<b>1 - <u>RENOUVELLEMENT DE MEMBRES DES INSTANCES DECISIONNELLES</u></b> .....	<b>4</b>
<b>2 - <u>ANNEE 2014</u></b> .....	<b>8</b>
• Rapport moral.....	9
• Rapport d'activités.....	11
' Bilan financier.....	26
<b>3 - <u>ANNEE 2015</u></b> .....	<b>28</b>
' Perspectives d'orientations.....	29
' Budget prévisionnel.....	36
<b>4 - <u>DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT</u></b> .....	<b>39</b>
<b>5 - <u>QUESTIONS DIVERSES</u></b>	
<hr/> <hr/>	
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	<b>41</b>
1 - Liste des représentants des Communautés de communes à l'Assemblée Générale du Pays d'Ouest Limousin	
2 - Etat de présence des membres du Conseil d'Administration du Pays d'Ouest Limousin aux réunions organisées en 2014 et début 2015	
3 - Revue de presse de l'activité du Pays d'Ouest Limousin en 2014	
4 - Liste des dossiers financés par le programme Leader Châtaigneraie Limousine sur le Pays d'Ouest Limousin en 2014	
5 - Schéma de la stratégie territoriale de l'Ouest Limousin adoptée en 2014	
6 - Programme d'actions global du contrat de cohésion territoriale 2015-2017 du Pays d'Ouest Limousin	
7 - Résumé de la candidature de la Châtaigneraie Limousine au programme européen Leader 2014-2020	

- 8 - Comptes annuels de l'Association du Pays d'Ouest Limousin pour l'exercice 2014**
- 9 - Budget prévisionnel 2015 de l'Association du Pays d'Ouest Limousin**
- 10 - Détails du calcul des cotisations 2015 des Communautés de communes à l'Association du Pays d'Ouest Limousin**
- 11 - Liste des adhérents professionnels à l'Association du Pays d'Ouest Limousin en 2014**

1 –

# Renouvellement de membres des instances décisionnelles

## **A - Renouvellement de membres de l'Assemblée Générale**

Pour mémoire, en vertu de l'article 3 des statuts de l'association du Pays d'Ouest Limousin, l'association se compose de :

- membres actifs :
  - o délégués titulaires ou suppléants représentant les Communautés de communes
  - o représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs
  - o toute personne morale ou individuelle intéressée par tout ou partie de l'objet de l'association ;
- membres de droit.

### **1. Membres actifs**

**Suite à un changement de présidence, la Communauté de communes de la Vallée de la Gorre a désigné de nouveaux représentants à l'Assemblée Générale du Pays.**

La liste actualisée des représentants des Communautés de communes à l'Assemblée Générale du Pays figure à l'annexe 1.

### **2. Membres de droit**

**Suite aux élections européennes, sénatoriales et départementales en 2014 et 2015, des changements sont intervenus dans les représentants membres de droit.**

Les représentants membres de droit sont listés ci-après.

\* Sous-Préfet de Bellac en charge de l'arrondissement de Rochechouart, représentant de l'Etat  
*Nathalie VALLEIX*

\* Parlementaires du territoire ou leurs représentants  
*Daniel BOISSERIE, Député*

\* Président du Conseil Régional du Limousin et conseillers régionaux du territoire s'ils ne siègent pas au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs titulaires  
*Gérard VANDENBROUCKE, Président*  
*Jean-Marie ROUGIER, Vice-Président*

\* Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et conseillers départementaux du territoire s'ils ne siègent pas au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs titulaires  
*Jean-Claude LEBLOIS, Président*  
*Sylvie ACHARD, canton d'Aixe-sur-Vienne*  
*Monique PLAZZI, canton de Saint-Yrieix-la-Perche*  
*Yves RAYMONDAUD, canton de Rochechouart*  
*Sylvie TUYERAS, canton de Saint-Junien*

Figurent déjà comme administrateurs titulaires : Pierre ALLARD, canton de Saint-Junien ; Philippe BARRY, canton d'Aixe-sur-Vienne ; Stéphane DELAUTRETTE, canton de Saint-Yrieix-la-Perche ; Jocelyne REJASSE, canton de Rochechouart.

\* Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin, s'il ne siège pas au Conseil d'Administration en tant qu'administrateur titulaire, ou son représentant  
*Dominique NORMAND, Vice-Présidente*

## **B - Renouvellement de membres du Conseil d'Administration**

Pour mémoire, le Conseil d'Administration se compose de trente-six membres répartis en deux collèges :

- élus locaux : les membres sont désignés par les Conseils des Communautés de communes ;
- acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs : les membres sont élus par l'Assemblée Générale.

Peuvent également être invités aux réunions du Conseil d'Administration, sans toutefois prendre part au vote, les membres de droit de l'association et toute personne qualifiée pour intervenir sur un sujet inscrit à l'ordre du jour

### **1. Membres issus du collège des élus locaux**

**Suite à un changement de présidence, la Communauté de communes de la Vallée de la Gorre a désigné de nouveaux représentants au Conseil d'Administration du Pays.**

Le collège des élus locaux du Conseil d'Administration du Pays est ainsi constitué des membres suivants :

<b>Communautés de communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>MONTS DE CHALUS</b> 2 titulaires – 1 suppléant	DELAUTRETTE Stéphane	CAILLOT Alain
	DEXET Emmanuel	
<b>FEUILLARDIERS</b> 4 titulaires – 2 suppléants	GEROUARD Christophe	GIBAUD Patrick
	PERCHE Alain	
	RATINAUD Guy	RAFFIER Pascal
	VARACHAUD Agnès	
<b>PAYS DE LA METEORITE</b> 2 titulaires – 1 suppléant	ALLARD Jean-Luc	VOUZELLAUD Raymond
	REJASSE Jocelyne	
<b>VAL DE VIENNE</b> 4 titulaires – 2 suppléants	ARNAUD René	DUROUX Patrick
	BARRY Philippe	
	KAUWACHE Gérard	MANEUF Eric
	THOMAS Véronique	
<b>VALLEE DE LA GORRE</b> 2 titulaires – 1 suppléant	FRUGIER Alain	CHALARD Jean
	GRANCOING Bruno	
<b>VIENNE-GLANE</b> 4 titulaires – 2 suppléants	ALLARD Pierre	BORDAS Jean-François
	DUCHAMBON Jean	
	LACROIX Philippe	DARDILHAC Annie
	RATIER Joël	

**2. Membres issus du collège des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs**

**Catherine EVEILLARD, administratrice titulaire pour le secteur « Habitat, patrimoine et cadre de vie », a démissionné.**

L'article 6.2 des statuts du Pays stipule que l'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration pour le collège des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs.

**Il est proposé de la remplacer par Cécile GUILLAUDEUX.**

**L'Assemblée Générale du Pays est appelée à délibérer pour valider ce remplacement.**

2 –

Année 2014

Rapport moral  
Rapport d'activités  
Bilan financier



# Rapport moral

## INTERVENTION DE M. STEPHANE DELAUTRETTE, PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les représentants de l'Etat, de la Région et du Département,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs les socioprofessionnels et les partenaires,  
Mesdames, Messieurs,

**Stéphane DELAUTRETTE**

Président du Pays d'Ouest Limousin

Président de la Communauté de communes des Monts de Châlus

Maire de Les Cars

Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne



# Rapport d'activités

*L'activité de l'Association du Pays d'Ouest Limousin est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Limousin, le Département de la Haute-Vienne, des partenaires (Chambres consulaires, ...) et ses adhérents – Communautés de communes et socioprofessionnels.*

## PREAMBULE

En 2014, le Pays d'Ouest Limousin a consacré une part importante de son activité à l'écriture et l'adoption d'un nouveau projet de territoire. Il s'est également investi dans la préparation et la négociation d'outils d'accompagnement financier (contrat de cohésion territoriale et programme Leader) pour la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie de l'Ouest Limousin.

De plus, 2014 a été marquée par le terme du programme en faveur de l'habitat ancien privé. Elle a constitué une année de transition sur les champs du développement économique et de l'accueil (de nouvelles populations et de nouvelles activités) avant une refonte de la politique régionale en la matière.

Enfin, le programme européen Leader Châtaigneraie Limousine a connu sa dernière année pleine de programmation et la fin d'une action de coopération réussie autour de l'accessibilité en lien avec le tourisme et les loisirs.

Le présent rapport d'activités est structuré en quatre parties :

- fonctionnement interne du Pays ;
- actions du Pays par thématique ;
- actions de la Châtaigneraie Limousine ;
- mise en œuvre du projet de territoire.

## I – FONCTIONNEMENT INTERNE DU PAYS

### A - Réunions des instances du Pays

- **Assemblée Générale** : deux réunions les 19 juin (Assemblée Générale ordinaire) et 10 septembre 2014 (adoption du nouveau projet de territoire) ;
- **Conseil d'Administration** : quatre réunions les 19 février, 19 juin, 13 octobre et 17 décembre 2014 (cf. annexe 2) ;
- **Bureau** : trois réunions les 28 janvier, 15 juillet et 27 août 2014. En lien avec la préparation de la candidature au prochain programme Leader, le Bureau du Pays a par ailleurs été associé à deux réunions du Bureau de la Fédération Châtaigneraie Limousine ;
- **Commission Habitat** : trois réunions les 18 février, 18 juillet et 10 octobre 2014.

Seule la Commission Habitat s'est réunie. En effet, 2014 a été une année de transition avec la révision de la stratégie territoriale et la préparation des contractualisations territoriales.

Le **Conseil de développement** ne s'est pas réuni en 2014.

## **B - Organisation de l'équipe technique du Pays**

**Au 31 décembre 2014, le Pays comptait une équipe technique pluridisciplinaire de quatre salariés au service du territoire :**

- Emmanuelle BONNET, chargée de mission Tourisme ;
- Isabelle DUMAS, chef de projet Pays, coordonnatrice ;
- Céline FONCHY, agent administratif ;
- Christophe LAMBERT, chargé de mission Habitat et chef de projet Leader.

Fabrice CHAMINADE, chargé de mission Accueil, a quitté son poste au 31 octobre 2014.

## **II – ACTIONS DU PAYS PAR THEMATIQUE**

### **A - Développement économique**

Après l'achèvement de sa DCT (Démarche Collective Territorialisée) de seconde génération, **le Pays d'Ouest Limousin a choisi de maintenir une animation économique sur son territoire, en la ramenant toutefois à 0,5 ETP (Equivalent Temps Plein) contre 0,8 ETP précédemment.**

**Cette animation s'est concentrée autour de l'exercice des quatre missions suivantes :**

- **aide aux projets économiques sur le territoire, qu'ils émanent de privés (porteurs de projets ou entreprises existantes) ou de collectivités ;**
- **réalisation d'un diagnostic pour alimenter le volet économique de la nouvelle stratégie de territoire ;**
- **travail d'enquêtes sur la consommation en tournées alimentaires ;**
- **consolidation de données de bilan des dispositifs DCT.**

Pour l'année 2014, le bilan de cette animation montre les résultats suivants :

- 80 contacts de porteurs de projets privés ou d'entreprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> novembre 2014, 16 dossiers de demande de subventions montés ;
- aide à la relance de l'association de commerçants et d'artisans « Cœur de ville » à Saint-Junien ;
- sensibilisation à l'accessibilité des personnes en situation de handicap en lien avec la démarche territoriale menée par la Fédération Châtaigneraie Limousine ;
- réalisation d'une enquête sur la consommation en tournées alimentaires ;
- réalisation d'un diagnostic économique territorial avec déclinaisons intercommunales possibles ;

- en lien avec le chargé de mission Accueil,
  - o appui à la construction et la qualification d'offres d'activités (création d'un commerce à Saint-Laurent-sur-Gorre et création d'une auberge de Pays à Saint-Auvent)
  - o participation au suivi de micro-diagnostics qui sont des études d'opportunité et de faisabilité pour la création d'activités (Séreilhac, Bosmie-l'Aiguille).

Le bilan complet est disponible sur demande auprès des services du Pays.

## B - Habitat / Cadre de vie

### 1. Suivi-animation des dispositifs « habitat ancien » privé

#### 1.1 Rappels

**Au cours du premier semestre de l'année 2012, plusieurs dispositifs de l'Etat, de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne se sont progressivement mis en place sur le territoire du Pays pour favoriser l'amélioration de l'habitat ancien privé.**

**Ces différents dispositifs s'accordent sur quatre cibles :**

- **énergie** : améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ;
- **âge et handicap** : adapter un logement à l'état de santé ou à la mobilité de son occupant ;
- **indignité** : rendre de nouveau habitables des logements très inconfortables, dégradés ou insalubres ;
- **lutte contre la vacance** : cette cible bénéficie encore de quelques aides mais n'est plus prioritaire comme pour le PRIG (Programme Régional d'Intérêt Général) Habitat 2005-2011.

Comme pour le précédent programme, **le Pays a accepté de porter le suivi-animation de ces dispositifs** (20% de reste à charge). Il a confié au PACT 87 les missions suivantes :

- informer les personnes sur l'ensemble des aides et leurs conditions d'attribution ;
- les accompagner dans le montage de leur demande de subvention (jusqu'à la liquidation) ;
- rendre compte au Pays et aux financeurs de l'atteinte des résultats.

#### 1.2 Bilan du suivi-animation 2014

- **des objectifs atteints à 120 % :**

Cibles	Objectifs initiaux (nombre de logts)	Réalisés	ANAH	Etat (ASE)	Région	Département	Montant des travaux
Energie	60	71	403 369 €	237 000 €	85 777 €	21 600 €	1 296 343 €
Autonomie	30	42	109 804 €			15 329 €	270 806 €
Indigne	5	2	140 937 €				591 684 €
Vacant	5	5	12 980 €				41 707 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>120</b>	<b>667 090 €</b>	<b>237 000 €</b>	<b>85 777 €</b>	<b>36 929 €</b>	<b>2 200 540 €</b>
<b>1 026 796 €</b>							

- **un taux de subvention très élevé** : pour les dossiers « énergie », le taux moyen de financement a atteint 73% du montant des travaux (57% pour les dossiers « autonomie ») ;
- **des dispositifs d'aide qui ont bénéficié à l'ensemble du territoire** :
- **une difficulté récurrente à lutter contre l'indignité des logements, en particulier celle des propriétaires occupants**. Déjà constatée en 2012 et 2013, l'insuffisance des moyens sur cette cible n'a pas permis d'atteindre les objectifs initiaux, pourtant très modestes.

## **2. « Lotissements durables »**

**L'activité du Pays s'est limitée au suivi des projets en cours (Saint-Priest-sous-Aixe et Oradour-sur-Vayres)**. Les aménagements ont été réalisés en 2014 et la phase de promotion-commercialisation a débuté dans des conditions difficiles. Trois lots privés ont néanmoins été réservés à Saint-Priest-sous-Aixe et l'ODHAC (Office public de l'habitat) doit débuter en 2015 la construction de quatre pavillons.

Pour favoriser les ventes, le Pays a demandé et obtenu l'augmentation de l'aide du Département de la Haute-Vienne à l'acquisition d'une parcelle dans un éco-lotissement (3 500 € au lieu de 2 000 €). Cette aide, réservée à des ménages aux revenus modestes, est destinée à compenser en partie le surcoût constaté par rapport à un lotissement classique. Une personne en a bénéficié en 2014.

## **3. « Patrimoine bâti et formes urbaines : histoire(s) de centre-bourg(s) »**

### **3.1 Rappels**

**Le Pays, associé au Parc naturel régional Périgord-Limousin, a élaboré, entre juin et septembre 2009, une candidature à un appel à projets régional sur la valorisation du patrimoine bâti habitable et de caractère.**

Un budget de 213 300 € a été accordé en novembre 2009 pour mettre en place le dispositif de suivi architectural et technique (confié au PACT 87) et soutenir trente-sept opérations (40% d'aide plafonnée à 7 500 € par opération) dans six centre-bourgs éligibles (Aixe-sur-Vienne, Cognac-la-Forêt, Les Cars, Les Salles Lavauguyon, Oradour-sur-Glane et Saint-Auvent).

### **3.2 Bilan 2014 et final**

**Quelques chiffres pour 2014 :**

- une consultation écrite de la Commission Patrimoine (deux projets examinés, avis favorable) ;
- deux dossiers engagés par la Région Limousin.

**Au final, sur la période 2011-2014 :**

- trente-cinq contacts sans suites ;
- quatre réunions de la Commission Patrimoine (et trois consultations écrites) ;
- vingt-quatre projets examinés (dont six avis défavorables) ;
- huit dossiers déposés et engagés à la Région Limousin (sur un objectif initial de trente-sept) ;
- 26% de l'enveloppe engagée ;
- un montant moyen de travaux éligibles (36 600 €) deux fois supérieur au montant plafond retenu par la Région Limousin (18 750 €) ;
- trois projets réalisés (deux payés et un non conforme).

Il n'est plus possible d'engager de nouveaux dossiers depuis le 30 juin 2014. La mission du PACT 87 se poursuit en 2015 jusqu'à liquidation des cinq dossiers encore en cours.

## C - Accueil

Une animation spécifique est dédiée à la politique d'accueil du Pays. En 2014, elle s'est arrêtée au 31 octobre avec le départ de la personne en poste.

### 1. Coordination globale, pilotage

#### 1.1 Réactualisation de la stratégie d'accueil

**Les travaux de révision de la stratégie d'accueil ont été repris dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale de développement pour l'Ouest Limousin.** En effet, la construction d'une attractivité territoriale est transversale.

Pour ce faire, le Pays a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du Collectif Ville Campagne qui s'est achevée mi-2014.

#### 1.2 Formalisation de partenariats

**Deux conventions de partenariat ont été signées en 2014 :**

- **l'une avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.** Des enjeux forts en termes de renouvellement des actifs agricoles, de potentiels d'installation pour des publics endogènes et exogènes, de structuration de filières de proximité,... sont en effet ressortis lors des travaux de révision de la stratégie de territoire ;
- **l'autre avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin** autour de la filière forêt-bois, celle-ci étant un secteur clé de l'économie locale (230 entreprises recensées sur l'Ouest Limousin). Cette convention a permis la conduite d'actions communes, notamment la réalisation d'un diagnostic complet de filière.

### 2. Sensibilisation, mobilisation, communication interne

#### 2.1 Organisation de cafés installation

Les cafés installation permettent aux participants d'échanger sur des expériences d'installation ou de reprise d'activités. **Deux éditions se sont déroulées en 2014 :** le 20 mars à Dournazac et le 06 octobre à Rochechouart.

#### 2.2 Mise en place de l'opération « Artisans d'art en Pays d'Ouest Limousin »

**Après deux éditions de l'opération « Artisans d'art en Pays d'Ouest Limousin »**, le Pays a réuni les différentes parties prenantes pour étudier une suite possible, au regard des préconisations formulées à l'issue de la saison 2013.

**Faute de solutions pour réorienter le projet, les partenaires n'ont pas souhaité poursuivre l'opération.** Toutefois, un collectif d'artisans de la Haute-Vienne regroupés au sein de l'association « Tout en Art » a assuré l'ouverture de boutiques éphémères à Rochechouart pour la saison 2014.

### 2.3 Appui à l'émergence de lieux test agricoles

**Fin 2013, deux porteurs de projets ont sollicité le chargé de mission Accueil pour réfléchir à la mise en place de lieux tests à partir de leurs propres structures** - d'une part, une exploitation agricole diversifiée en plantes ornementales vivaces et élevage ovin et d'autre part, une association porteuse d'un éco-projet.

**Le chargé de mission a assuré la diffusion des offres et mis en relation de potentiels candidats avec les agriculteurs initiateurs des lieux test.**

## 3. Construction et affichage d'offres globales d'installation

Une offre dite globale intègre l'activité (création-reprise d'activité, emploi salarié, ...), les conditions de réceptivité (foncier d'entreprise ou agricole, logement, ...) et les aménités (cadre de vie, services – éducation, santé, loisirs, ...).

### 3.1 Suites de micro-diagnostics

Les micro-diagnostics permettent de construire des offres d'activités et des opportunités d'installation, notamment à partir de locaux professionnels vacants.

**Deux micro-diagnostics ont débouché sur la création de deux activités :**

- l'ouverture d'une activité boucherie traiteur restaurant « Le viand'art » à Oradour-sur-Vayres suite au micro-diagnostic conduit pour la création d'une boucherie-charcuterie sur cette commune ;
- l'ouverture d'un magasin de producteurs à Saint-Junien suite au potentiel détecté lors d'un micro-diagnostic à Rochechouart et à la mobilisation d'un groupe d'agriculteurs.

### 3.2 Conduite de nouveaux micro-diagnostics

**Deux micro-diagnostics ont été initiés en 2014** sur le territoire intercommunal du Val de Vienne :

- l'un concernant l'utilisation d'un ancien bâtiment industriel vacant, propriété récente de la commune de Séreilhac ;
- l'autre relatif à l'implantation d'une activité brasserie-restauration dans un immeuble acquis par la commune de Bosmie-l'Aiguille.

## 4. Appui à l'installation

### 4.1 Primo-accueil

**En 2014, le chargé de mission Accueil a été en contact avec trente-trois porteurs de projets contre quarante-quatre en 2013.** Comme les années précédentes, la proportion de projets à orientation agricole a été majoritaire.

### 4.2 « Rendez-vous en Limousin »

**En 2013, dans le cadre de l'accompagnement de porteurs de projets extérieurs au Limousin, le Pays a activé à cinq reprises le dispositif régional « Rendez-vous en Limousin ».** Ce dernier a pour objectifs de :

- faciliter la venue en Limousin de porteurs de projets ;
- permettre aux porteurs de projets de travailler sur leur projet d'installation en découvrant le territoire, en développant des contacts en lien avec leur projet, en confrontant leur projet avec les réalités et les contextes locaux, ...



## **5. Promotion et prospection**

Producteur d'informations, le territoire ne dispose pas d'une visibilité suffisante à l'échelle nationale pour être lisible du grand public. La fonction de promotion/prospection est donc assurée dans un cadre régional.

### **5.1 Participation au premier salon virtuel « Projets en campagne »**

**Les 21 et 22 novembre 2014, le Pays a pris part, sous la bannière de la Région Limousin, au premier salon virtuel national dédié à la mobilité et aux territoires.** Il s'agissait d'une déclinaison virtuelle du salon « Projets en Campagne » qui se tenait précédemment à Limoges. **Cette participation n'a malheureusement généré aucun contact sérieux de porteurs de projets.**

### **5.2 Diffusion d'offres**

**Des offres ont été diffusées sur le site Internet régional « Op'en Limousin »,** qui présente une sélection d'offres qualifiées d'installation en Limousin. **Cela n'a pas généré de contacts.**

**En outre, un reportage a été réalisé par France 3 Limousin sur l'ouverture d'une boucherie-charcuterie à Oradour-sur-Vayres.**

## **D - Services**

### **1. Création de guichets visio-publics**

Pour mémoire, le projet de guichets visio-publics concerne la zone rurale du Pays, à savoir les territoires intercommunaux de la Vallée de la Gorre, des Feuillardiers, des Monts de Châlus et du Pays de la Météorite. Quatre organismes partenaires sont impliqués dans ce projet : la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Haute-Vienne, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) Centre Ouest, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et Pôle emploi de Saint-Junien.

**Fin 2014, une réunion sur le bilan de fonctionnement des guichets visio-publics n'a pas pu se tenir faute d'agendas compatibles entre les participants.** Elle a été reportée en janvier 2015.

### **2. Etude d'organisation de l'offre de soins de premier recours sur la zone rurale du Pays**

**Depuis fin 2010, le Pays travaille sur l'organisation de l'accès aux soins de premier recours sur sa zone rurale.**

**Une phase d'étude a défini une stratégie globale** dont la ligne directrice consiste à développer et maintenir un maillage territorial d'unités physiques de proximité, fonctionnant en réseau et à une échelle infra territoriale.

**La déclinaison opérationnelle de cette stratégie s'opère avec l'appui de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin.** Une nouvelle convention a été établie entre le Pays, la MSA et l'ARS (Agence Régionale de Santé) du Limousin pour l'année 2014. Il s'agit d'accompagner les professionnels de santé déjà engagés ou désireux de s'engager dans des démarches collectives de projets de santé.

Un projet de MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) multi-sites (Oradour-sur-Vayres, Saint-Mathieu et Vayres) figure au contrat de cohésion territoriale 2015-2017 de l'Ouest Limousin. La perspective d'une MSP est également inscrite à Rochechouart et Saint-Laurent-sur-Gorre.

## **E - Communication**

En 2014, comme l'an passé, le Pays a beaucoup communiqué sur ses actions en matière d'accueil.

**Il s'est également focalisé sur la révision de sa stratégie territoriale avec l'actualisation d'un site Internet dédié à cette question et la diffusion d'une lettre d'informations papier en avril 2014.**

Des problèmes techniques de mise à jour du site Internet du Pays ([www.paysouestlimousin.fr](http://www.paysouestlimousin.fr)) se sont posés et questionnent le devenir de ce site.

La revue de presse des articles concernant le Pays est disponible à l'annexe 3.

### **III – ACTIONS DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE**

**La Fédération Châtaigneraie Limousine est le regroupement de deux Pays et d'un Parc naturel régional.** Elle avait jusqu'à présent un double objet :

- mutualiser la politique touristique des Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne ;
- mettre en œuvre un programme européen Leader.

## **A - Action touristique**

**L'animation touristique est mutualisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine.** Une convention précisait en 2014 les modalités de mise à disposition de la Fédération Châtaigneraie Limousine des deux chargées de mission tourisme des Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne.

**Cette animation a exercé les missions suivantes :**

- appui technique aux porteurs de projet ;
- rédaction du diagnostic, des enjeux pour la nouvelle stratégie du territoire ;
- rédaction du plan d'actions des nouveaux programmes contractuels (contrats de cohésion territoriale, programme Leader) ;
- animation, mise en œuvre et suivi du plan d'actions de la démarche territoriale de tourisme et de loisirs adaptés ;
- amorce de développement d'une offre famille et édition des agendas d'animations thématiques (patrimoine de la terre, patrimoine médiéval) ;
- observation du parc d'hébergement et des clientèles des sites de visites et d'activités ;
- participation à l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies de développement des partenaires (Charte Européenne du Tourisme Durable - CETD - du Parc naturel régional, charte régionale des sports de nature, ...).

## **1. Poursuite du plan d'actions de la démarche de tourisme et de loisirs adaptés**

L'animation de la démarche a été confortée pour l'année 2014 par un temps dédié à 0,8 ETP.

Elle a permis de poursuivre la mise en œuvre du programme d'objectifs 2013-2014 et d'accompagner la réalisation du projet de coopération entre trois territoires : Châtaigneraie Limousine, Pays Cœur Entre deux mers et Communauté d'agglomération Loire-Foréz.

Elle a mis l'accent sur les points ci-après.

### **1.1 Accompagnement technique des projets individuels, recherche de financements et de partenaires pour qualifier les prestations existantes**

- visites, conseils et recommandations techniques d'aménagement et d'équipement y compris pour la préparation de cahiers des charges techniques ; appui de l'UNAT Limousin sur le label « Tourisme et Handicap » : sentier d'interprétation sur l'île de Chaillac, sentier de la Météorite, ... ;
- visites et conseils sur l'adaptation de sites Internet : village vacances à Les Cars, « Le Souffle Vert » à Cussac, voie verte des Hauts de Tardoire, espace Hermeline à Bussière-Galant, ... ;
- création par l'association « Braille et culture » de supports de médiation adaptés : espace météorite à Rochechouart, atelier musée de Puycheny à Saint-Hilaire-les-Places, musée et jardins Sabourdy à Vicq-sur-Breuilh, ...

Un recensement du matériel adapté existant dans le domaine des loisirs, sport, médiation culturelle à l'échelle nationale, a été réalisé. En outre, un recensement des formations et des formateurs mais aussi des prestataires intervenant dans le champ de la médiation (scénographie, mobilier, ...) permet de répondre à des besoins de fournisseurs ou intervenants spécialisés.

La Châtaigneraie Limousine dispose ainsi d'une banque de ressources conséquente : fiches techniques par type de handicap et divers guides d'accessibilité thématiques.

### **1.2 Professionnalisation des prestataires**

Trois sessions de formation (comment accueillir des publics en situation de handicap ?, référencer l'offre accessible du territoire, comment se mettre aux normes ?, inscrites au plan régional de professionnalisation des acteurs touristiques, ont permis à plusieurs prestataires et professionnels du territoire de trouver des réponses à leurs besoins.

### **1.3 Poursuite des actions de sensibilisation**

Pour l'essentiel, ces actions ont été conduites dans le cadre du projet de coopération :

- réalisation d'un dépliant de sensibilisation, également audio décrit, à destination des élus ;
- rédaction d'un argumentaire technique à destination des prestataires du tourisme ;
- organisation d'un éducteur sur la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan avec une délégation d'élus, professionnels du tourisme de la Châtaigneraie, accompagnée d'un reportage vidéo avec audio description et sous-titrage ;
- reportage vidéo audio décrit et sous-titré des deux séjours accessibles testés dans le cadre de la coopération (témoignages des participants et des prestataires).

#### 1.4 Amorce d'un référencement de l'offre accessible

Une formation a eu lieu en septembre 2014 et permet de démarrer en 2015 le référencement de l'offre sur le territoire par les offices de tourisme et les techniciens du Pays. Le rodage de la méthode, le partage et la remontée des informations se font aujourd'hui à l'échelle départementale avant de pouvoir redescendre à l'échelle locale.

L'objectif est de publier un recueil de l'offre de tourisme et de loisirs accessible sur le territoire. Ce travail est également un préalable pour construire de nouveaux produits touristiques.

Rappelons que le référencement de l'offre accessible est obligatoire pour les offices de tourisme candidats au label « Tourisme et Handicap ».

Par ailleurs, le recensement du matériel adapté disponible, déjà réalisé sur le territoire, nécessite une mise à jour permanente.

#### 1.5 Amorce d'une communication auprès de publics en situation de handicap

- dépôt de deux candidatures des sites Hermeline et de la voie verte au recueil national des équipements sportifs accessibles, porté par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps. Les candidatures ont malheureusement été rejetées aux motifs d'une insuffisance repérée dans la continuité de la chaîne de déplacement et du caractère non innovant de produit ou service proposés ;
- réalisation d'un recueil de l'offre d'hébergements accessibles pour les groupes à destination de l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) (handicap mental) ;
- participations du SIVU « Les Hauts de Tardoire » à des conférences et à des manifestations en Limousin organisées par les structures du monde du handicap (GEMSEL, ...) : présentation et mise à disposition de son parc de matériel adapté ;
- partenariat Hermeline-voie verte sur des propositions d'animations adaptées en saison ;
- montage d'un séjour sport nature accessible de deux jours et testé par un groupe de personnes déficientes cognitives (Souffle Vert, voie verte, centre équestre des Seychas à Séreilhac).

#### 1.6 Coordination et pilotage de la démarche

- réunions du Comité de pilotage à deux reprises (11 février et 03 juillet 2014) ;
- réunions de groupes de travail : mutualisation du matériel, produit touristique test ;
- deux séminaires de lancement et de restitution de la coopération (février et décembre 2014) ;
- voyage de sensibilisation de trois jours à Rochefort ;
- diffusion de la charte d'engagement des prestataires et des partenaires de la démarche (19 signataires à ce jour) ;
- diffusion régulière d'expériences, d'actualités sur l'accessibilité auprès des acteurs et relais des informations de Haute-Vienne Tourisme et de l'UNAT Limousin sur le sujet.

Une synthèse du bilan de la démarche conduite en 2013 et 2014 est disponible sur demande auprès des services du Pays.

La poursuite de la démarche est inscrite dans la nouvelle stratégie Leader Châtaigneraie Limousine. Un nouveau plan d'actions sera à définir après sélection de la candidature Leader 2014-2020.

## **2. Diagnostic touristique stratégique et définition des enjeux prioritaires pour 2014-2020**

Ce diagnostic conforte les problématiques communes aux deux Pays :

- des caractéristiques patrimoniales naturelles et culturelles singulières avec une forte présence des savoir-faire, des richesses historiques diffuses mal valorisées avec peu de lieux de visites permanents structurés ;
- une offre de loisirs de plein air qui présente un vrai potentiel de structuration ;
- un parc d'hébergement marchand plutôt de qualité avec cependant un besoin de renouvellement dans l'offre camping et meublés ;
- un volume de résidences secondaires non négligeable qui impacte sur la consommation des loisirs ;
- un même besoin de réorganisation des offices de tourisme...

**Ce diagnostic a permis d'identifier trois séries d'enjeux :**

- **des enjeux de qualification et de développement de l'offre d'activité et de séjour ;**
- **des enjeux qui placent les acteurs du territoire au cœur de la dynamique de développement touristique** avec un besoin permanent de professionnalisation et d'adaptation, d'implication des habitants dans le processus d'accueil et de médiation auprès des publics touristiques, un besoin de repenser le rôle et l'organisation des offices de tourisme au service des prestataires et des touristes... ;
- **un enjeu transversal autour de l'accessibilité.**

**Ce double travail de diagnostic stratégique et d'identification d'enjeux a permis d'alimenter la candidature Leader 2014-2020 et de contribuer largement aux deux contrats de cohésion territoriale des Pays.**

Le diagnostic complet est disponible sur demande auprès des services du Pays.

## **B - Programme européen Leader 2008-2013**

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen fonctionnant par appel à projets. Le pilotage du programme Leader est assuré par un GAL (Groupe d'Action Locale).

Le programme repose sur sept fondamentaux :

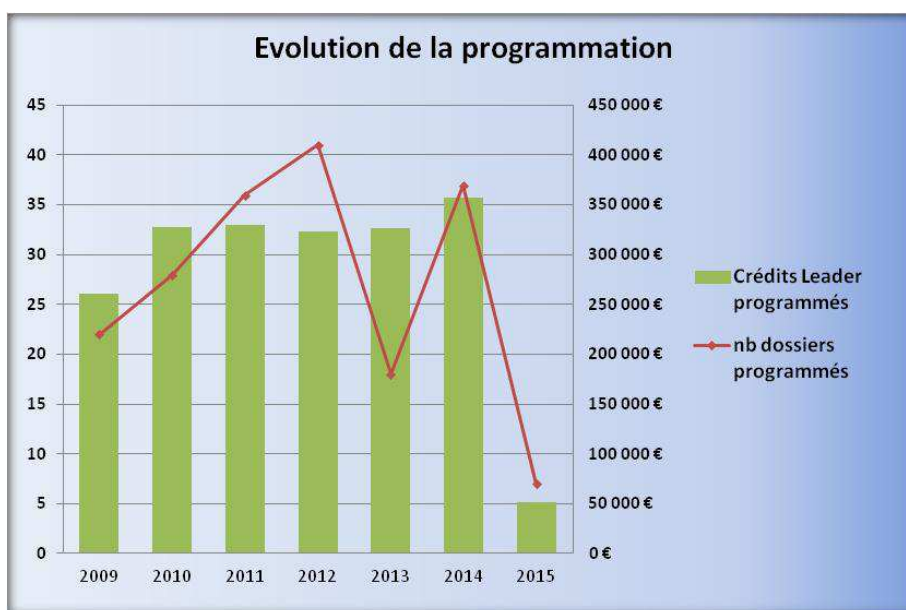
- une stratégie locale de développement sur des territoires infra-régionaux ;
- un partenariat local public-privé (les Groupes d'Action Locale) ;
- une approche ascendante (pouvoir décisionnel pour les GAL) ;
- une approche ciblée mais multisectorielle et transversale ;
- une mise en œuvre d'approches novatrices ;
- une mise en œuvre de projets de coopération ;
- une mise en réseau des acteurs à différentes échelles (du local à l'Europe).

Le programme Leader Châtaigneraie Limousine, intitulé « Entre Terre, terroirs et territoires : pour un tourisme durable en Châtaigneraie Limousine », était doté au départ de 1 611 500 € de crédits européens pour la période 2008-2014. 2014 est la dernière année de programmation.

## 1. Etat d'avancement du programme

Quelques chiffres :

- **trente-six projets soutenus sur la Châtaigneraie Limousine en 2014** pour environ 296 000 € de crédits européens engagés (hors dossiers de suivi-animation - cf. annexe 4) ;
- **dix-huit opérations concernant directement le Pays d'Ouest Limousin** pour un montant de crédits engagés d'environ 200 000 € ;
- **en fin d'année, le GAL a rendu 150 000 € de crédits à l'autorité de gestion.** Certains projets identifiés ont pris du retard et ne pouvaient plus être engagés sur ce programme. L'enveloppe du GAL est ainsi repassée sous la barre des 2 M€ (1,975 M€ engagés au final sur la période 2009-2014).



***NB** : le dernier Comité de programmation a eu lieu en janvier 2015, mais ces dossiers sont rattachés à la programmation 2014.*

## 2. Coopération

Les deux projets de coopération interterritoriale engagés en 2013 ont été menés à leur terme, avec une réussite certaine.

Intitulé	Maître d'ouvrage	Partenaires	Objet
« Des Pieds pour Rêver »	EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) de la Mégisserie	GAL de la Marche Occitane et théâtre du Cloître (Limousin) GAL de la Charente Limousine et Maison Maria Casarès (Poitou-Charentes)	Création d'un événementiel culturel commun qui met en valeur des lieux patrimoniaux insolites et des chemins de randonnées de chaque territoire à travers une programmation artistique itinérante
« Territoires et tourisme adapté »	Fédération Châtaigneraie Limousine	GAL Cœur Entre-Deux-Mers (Aquitaine) GAL Loire-Forez	Réalisation d'actions de sensibilisation et création de produits test sur le thème de la mise en accessibilité de l'offre de

		(Rhône-Alpes)	tourisme et de loisirs
--	--	---------------	------------------------

Un bilan global et détaillé du programme sera présenté lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Châtaigneraie Limousine.

## IV – MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Pour mémoire, **la nouvelle stratégie de l'Ouest Limousin, validée lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier, a pour fil directeur « les proximités » et se structure autour de deux axes** (cf. annexe 5) :

- les proximités au service du cadre et des conditions de vie ;
- les proximités au service de l'économie locale.

En 2014, le Pays a travaillé à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie avec la préparation des contractualisations territoriales : contrat de cohésion territoriale 2015-2017 de l'Ouest Limousin et programme européen Leader Châtaigneraie Limousine 2014-2020.

### A - Contrat de cohésion territoriale 2015-2017

**Ce contrat, d'une durée triennale avec clause de revoyure à mi-parcours, permettra au Pays de concourir à la mise en œuvre de sa stratégie de développement local et d'aménagement du territoire.** Il sera signé par le Pays, la Région Limousin ainsi que par les Communautés de communes (disposition nouvelle par rapport à la précédente contractualisation).

**Le Pays a préparé ce contrat en lien étroit avec les Communautés de communes et plus globalement, les acteurs locaux,** suivant le schéma suivant :

- juin 2014 : recensement, à l'échelle de chaque Communauté de communes, des projets susceptibles de s'inscrire au contrat de cohésion territoriale du Pays (consultation de l'ensemble des communes et Communautés de communes du territoire). Ce recensement a été effectué avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin sur le territoire commun (courrier conjoint) ;
- 08 juillet 2014 : réunion technique entre l'équipe Pays et les directeurs(-trices) des Communautés de communes pour prendre connaissance des projets recensés, travailler à l'articulation de ces projets et évoquer les actions d'envergure Pays ;
- juillet – août 2014 : conduite du diagnostic et élaboration de la stratégie de territoire ;
- juillet à septembre 2014 : travail avec le Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne sur le diagnostic « tourisme » à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine (réunion des deux Pays) ;
- 28 août 2014 : réunion du Bureau de la Fédération Châtaigneraie Limousine où la poursuite d'une stratégie touristique mutualisée entre les Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne (échelle de la Châtaigneraie Limousine) a été validée ;
- 10 septembre 2014 : réunion de l'Assemblée Générale du Pays pour l'adoption du diagnostic de territoire, des enjeux transversaux, de la stratégie territoriale et des thématiques régionales à activer pour la prochaine contractualisation territoriale 2015-2017 ;
- 15 septembre 2014 : transmission à la Région Limousin d'un document présentant la stratégie de territoire, des éléments de diagnostic / d'enjeux / d'orientations stratégiques et les thématiques régionales à activer ;
- 2<sup>nde</sup> quinzaine de septembre – 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre 2014 :
  - o une fois la stratégie de territoire validée et les thématiques régionales de contractualisation sélectionnées, échanges avec les maîtres d'ouvrage des projets

- échanges avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour orienter les projets suivant le contrat du Pays ou le contrat du Parc ;
- 07 octobre 2014 : réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine pour la validation du diagnostic, des enjeux et des préconisations en matière de tourisme à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine ;
- 13 octobre 2014 : réunion du Conseil d'Administration du Pays pour la validation du projet de contrat.

Les réunions de Commissions thématiques / groupes de travail / Comités de pilotage en place au niveau du Pays / de la Châtaigneraie Limousine, qui se sont tenues pendant la période spécifique de préparation de cette nouvelle contractualisation mais également en amont, ont aussi permis de faire émerger des projets susceptibles de s'inscrire au contrat.

**Deux réunions de négociation (04 décembre 2014 et 23 janvier 2015) ont eu lieu pour débattre des projets du contrat.**

**Le programme d'actions global du contrat définitif figure à l'annexe 6.**

**Une convention spécifique sera également signée par le Pays pour le financement de son ingénierie sur la période 2015-2017.**

## **B - Programme européen Leader 2014-2020**

Les Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne ont choisi de renouveler leur partenariat à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine pour candidater à un nouveau programme européen Leader.

### **1. Processus d'implication des acteurs locaux**

**Le travail engagé pour la révision des stratégies territoriales des deux Pays a nourri l'élaboration d'une stratégie commune pour le futur programme Leader.** De même, le recensement des projets pour la préparation des contrats de cohésion territoriale des deux Pays et les échanges avec les partenaires (Chambres consulaires...) ont alimenté la déclinaison opérationnelle de la stratégie de la Châtaigneraie Limousine.

### **2. Contenu de la candidature**

Cf. annexe 7

Une présentation approfondie de la candidature sera réalisée à l'occasion d'une prochaine réunion de la Fédération Châtaigneraie Limousine.

**La stratégie du GAL est construite à partir de la priorité ciblée suivante : « Proximité et accessibilité au service de l'attractivité de notre territoire : pour un territoire attractif, aménagé, accessible ».** Elle se traduit par les dix objectifs suivants :

- revitaliser les centres-bourgs ;
- développer de nouvelles offres de mobilités et de services de proximité ;
- maintenir et renforcer l'économie locale ;
- accélérer la transition numérique ;
- qualifier et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale ;
- dynamiser et structurer les espaces organisés pour les loisirs et les sports de nature ;



- construire un territoire accessible pour tous ;
- organiser, faire connaître et reconnaître un territoire accessible et attractif ;
- encourager la coopération interterritoriale et transnationale ;
- suivre et animer le programme.

**Cette stratégie constitue une véritable évolution par rapport aux deux générations de programmes précédents :**

- passage d'une priorité ciblée sur le tourisme à une approche plus globale du développement local ;
- prise en charge de problématiques que les Pays et le GAL n'ont jamais traitées jusqu'alors : revitalisation des centres-bourgs, numérique fixe et mobile, mobilité, prise en compte des rythmes et des temps dans le développement des offres de services.

### **3. Calendrier de sélection de la candidature**

**La candidature a été déposée auprès de la Région Limousin le 23 janvier dernier.**

Le calendrier pour la suite est le suivant :

- sélection des candidatures par l'autorité de gestion le 18 juin 2015 ;
- éligibilité des dépenses d'animation généraliste du programme au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- conventionnement GAL – autorité de gestion à compter de septembre 2015.

**Les porteurs de projets peuvent dès à présent déposer une demande de financement au titre de Leader auprès de l'autorité de gestion pour disposer d'une date d'éligibilité de leurs dépenses.**

## **CONCLUSION**

En 2014, l'ingénierie du Pays a été essentielle pour :

- faire valoir des projets pour financement, dans le cadre de la contractualisation Pays – Région – intercommunalités ;
- bâtir un futur programme européen Leader capable de soutenir des projets en réponse aux nouveaux enjeux de territoire ;
- concevoir des démarches dites territoriales, c'est-à-dire envisager, sur une thématique donnée, des actions communes à un groupe d'acteurs locaux et mettre en cohérence leurs projets individuels (à l'image du travail initié sur l'accessibilité en matière de tourisme et de loisirs).

**L'Assemblée Générale du Pays est appelée à délibérer pour approuver le rapport d'activités 2014.**

# Bilan financier

## A - Activité financière 2014

Cf. annexe 8

	2014
Le total des recettes s'élève à	458 423,29 €
Le total des dépenses s'élève à	455 844,29 €
<b>Résultat</b>	<b>2 579,00 €</b>

**Pour mémoire, le budget prévisionnel pour l'année 2014 prévoyait un prélèvement sur les réserves de 50 459 €.**

**La clôture des comptes fait apparaître un excédent pour deux raisons principales :**

- **des produits exceptionnels sur exercices antérieurs d'un montant de 31 840,43 €.** Ces produits correspondent pour l'essentiel (29 067,00 €) à des subventions de l'Etat – FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la mise en œuvre des première et deuxième années (2011 et 2012) de la DCT de seconde génération. Ils incluent également un chèque non débité depuis cinq ans, d'un montant de 2 773,43 €, pour une cotisation aux caisses de retraite ;
- **des charges de personnel minorées de 18 500 € par rapport au budget prévisionnel.** Ceci s'explique par le départ du chargé de mission Accueil au 31 octobre 2014, un décalage dans la prise en compte des IJSS (Indemnités Journalières de Sécurité Sociale) pour le congé maternité de la chef de projet Pays et un arrêt maladie de la chargée de mission Tourisme.

**En l'absence de produits exceptionnels sur exercices antérieurs, l'exercice comptable aurait été clos avec une perte de près de 30 000 €.**

Pour la lecture du budget, les éléments les plus significatifs sont les suivants :

**Les recettes sont composées par :**

- les cotisations des professionnels adhérant à l'Association du Pays d'Ouest Limousin et les cotisations des Communautés de communes ;
- des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région Limousin, du Département de la Haute-Vienne et des Chambres consulaires de la Haute-Vienne pour l'ingénierie et la mise en œuvre de l'ensemble des actions que mène le Pays.

**Les charges de fonctionnement sont composées :**

- des charges de personnel du Pays ;
- des charges d'exploitation courantes correspondantes : fournitures administratives, reprographie et maintenance, frais de déplacements, frais postaux, télécommunications, ... ;
- de la cotisation à la Fédération Châtaigneraie Limousine ;
- de dotations aux amortissements.

## **B - Rapport du Commissaire aux comptes, Jean-Michel CARPENET**

L'Assemblée Générale du 10 septembre 2014 a désigné Jean-Michel CARPENET (SARL ACELIM à Limoges) comme commissaire aux comptes titulaire pour les six prochains exercices comptables à compter de celui de 2014.

**Jean-Michel CARPENET est invité à présenter le rapport qu'il a établi.**

## **C - Affectation du résultat comptable 2014**

Cf. annexe 8

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- de constater que :
  - \* le montant des réserves s'élève au 31/12/2014 à 193 783,07 € ;
  - \* le montant du report à nouveau est de -30 439,31 € au 31/12/2014 ;
  - \* l'exercice comptable clos au 31/12/2014 dégage un excédent de 2 579,00 € ;
- d'approuver les comptes annuels 2014 de l'association ;
- d'affecter le résultat de 2 579,00 € en réserves ;
- d'imputer le report à nouveau sur les réserves ;
- de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion.

**L'Assemblée Générale du Pays est appelée à délibérer pour  
approuver ces propositions.**

3 –

Année 2015

Perspectives d'orientations

Budget prévisionnel

# Perspectives d'orientations

*L'activité de l'Association du Pays d'Ouest Limousin est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Limousin, des partenaires (Chambres consulaires, ...) et ses adhérents – Communautés de communes et socioprofessionnels.*

En 2015, une nouvelle organisation de fonctionnement se met en place avec le renforcement de la mutualisation entre les Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine.

L'année 2015 sera aussi marquée par la finalisation et la mise en œuvre de deux outils majeurs d'accompagnement financier, le contrat de cohésion territoriale 2015-2017 et le programme européen Leader 2014-2020 (sous réserve de la sélection du GAL Châtaigneraie Limousine).

## I – MUTUALISATION DE MISSIONS A L'ECHELLE DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

### A - Nature des missions mutualisées

La Fédération Châtaigneraie Limousine portait jusqu'alors deux missions :

- la mise en œuvre d'une politique touristique mutualisée entre les Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne depuis 2006 ;
- la mise en œuvre d'un programme européen Leader axé sur le tourisme durable.

**Le Conseil d'Administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine (17 mars dernier) ainsi que les Conseils d'Administration des Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne et d'Ouest Limousin (respectivement les 21 et 22 avril 2015) ont approuvé un élargissement des missions mutualisées entre les deux Pays, à partir des constats suivants :**

- la transversalité de la candidature au prochain programme Leader implique le partage d'un cadre d'actions sur d'autres thématiques que celle du tourisme : revitalisation de centre-bourgs, actions économiques territorialisées, ... ;
- en 2015, les deux Pays font face à des difficultés de financement de leur ingénierie et plus globalement peinent à équilibrer leur budget prévisionnel sans entamer leurs réserves.

**La proposition de renforcement de la mutualisation entre les deux Pays repose donc sur une volonté de cohérence dans la mise en œuvre du futur programme Leader et s'inscrit par ailleurs dans un contexte budgétaire difficile, avec une augmentation sensible des cotisations sollicitées auprès des Communautés de communes.**

**Enfin, davantage de personnes sont concernées par la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 ; le volet « gestion » assumé par les GAL étant renforcé par rapport au programme actuel.**

Le tableau ci-après présente les missions sur lesquelles portera la mutualisation. Cette dernière sera pleinement effective à partir du second semestre 2015.

Missions mutualisées		Personnel mis à disposition dans le cadre de la mutualisation		Nombre d'ETP mutualisés	
		Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne	Pays d'Ouest Limousin		
MISSIONS LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020	Gestion du programme : saisie OSIRIS (instruction réglementaire), engagement juridique, instruction des demandes de paiement, participation aux instances de suivi et de programmation, suivi général, ...	Séverine DUMAS	Céline FONCHY	1	
	Suivi-animation du programme : - assistance technique et accompagnement des porteurs de projet - suivi du programme : organisation et animation des comités techniques, comités de programmation, évaluation , communication, ... - ...	Jérôme CHINN	Emmanuelle BONNET	1,5	
	Animation thématique incluse dans le suivi-animation du programme				Développement de nouvelles offres de mobilité et de services de proximité (fiche action 2 du programme)
					Accélération de la transition numérique (fiche action 4 du programme)
					Qualification et valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale (fiche action 5 du programme)
		Dynamisation et structuration des espaces organisées pour les loisirs et les sports de nature (fiche action 6 du programme)			
Animation thématique spécifique	Organisation, connaissance et reconnaissance d'un territoire attractif et accessible (fiche action 8 du programme)		Christophe LAMBERT	0,2	
	Revitalisation de centres bourgs (fiche action 1 du programme)		Christophe LAMBERT	0,3	
	Structuration, organisation et développement des sports de nature (fiche action 6 du programme)		Emmanuelle BONNET et Christophe LAMBERT	0,6	
MISSIONS LIEES A LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE COMMUNE	Animation thématique spécifique dont poursuite de la démarche "un tourisme et des loisirs pour tous" (cf. supra)		Emmanuelle BONNET ET christophe LAMBERT		
	Autres missions : - observation touristique - réflexion sur réorganisation des acteurs touristiques... <i>N.B. : Le volet "communication - promotion" est abandonné pour 2015.</i>			0,2	
MISSIONS LIEES A L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE COMMUNE EN MATIERE D'ACCUEIL ET D'ECONOMIE	Animation économique territorialisée	Catherine LYRAUD	Animation déléguée	2	
AUTRES MISSIONS	Gestion administrative de l'association de la Fédération Châtaigneraie Limousine	Jérôme CHINN		0,05	

Précisions :

Certaines personnes ne sont pas affectées à des missions mutualisées sur la totalité de leur temps de travail. Elles consacreront leur temps restant à des missions propres à leur Pays.

Les modalités de mise à disposition du personnel "Pays" à la Fédération Châtaigneraie Limousine feront l'objet d'une convention tripartite (Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne et Fédération).

La mutualisation des missions induit une mutualisation des coûts entre Pays pour le personnel concerné.

Les chefs de projet Pays (Stéphanie CANNETON et Isabelle DUMAS) veilleront à l'articulation Pays / Fédération Châtaigneraie Limousine et dans ce cadre, pourront intervenir en co-animation de thématiques à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine.

Elles pourront également initier des réflexions liées à des thématiques spécifiques du programme Leader (mobilité, mutualisation de services, ...).

Préalables à la mutualisation :

Adoption du programme Leader 2014-2020

Accord des Conseils d'Administration des deux Pays

**Des conventions seront établies entre les Pays et la Fédération Châtaigneraie Limousine pour régler les aspects administratifs, techniques et financiers.**

## B - Nouvelle gouvernance associée

Pour les missions mutualisées, il est prévu la constitution de groupes de travail thématiques. Chaque groupe sera piloté par un binôme d'élus : l'un issu du Pays d'Ouest Limousin et l'autre du Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne.

Pour le pilotage des contrats de cohésion territoriale des deux Pays et du programme Leader 2014-2020, la Région a souhaité la constitution d'une seule instance, le Comité Unique de Concertation et de Programmation (CUCP). Ce dernier aura pour missions :

- de donner un avis sur les projets inscrits aux contrats de cohésion territoriale des Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne (rôle des ex Comités de pilotage local des conventions territoriales 2008-2013) ;
- d'engager les crédits FEADER au titre du programme Leader (rôle de l'ex Comité de programmation Leader).

Afin de simplifier et faciliter le fonctionnement de la Fédération Châtaigneraie Limousine, une fusion du Conseil d'Administration et du futur CUCP est envisagée à l'avenir.

## II – ACTIONS DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

### A - Action touristique

A partir des enjeux prioritaires identifiés dans le volet touristique de sa stratégie, la Châtaigneraie Limousine retiendra particulièrement les axes d'intervention suivants pour la période 2015-2017 :

Objectifs	Type d'actions
<b>Qualifier l'offre culturelle et patrimoniale</b>	Il s'agira de porter les efforts sur la valorisation du patrimoine identitaire, la médiation pour tous, l'innovation et la communication, ...
<b>Dynamiser et structurer les espaces organisés pour les loisirs et les sports de nature</b>	Il s'agira d'accompagner : <ul style="list-style-type: none"><li>- la requalification de l'offre globale des stations de tourisme et de loisirs en dynamisant les fonctions séjour, activités et services sur place ;</li><li>- la recherche de solutions écologiques au maintien de la baignade en plan d'eau ;</li><li>- la réflexion pour des positionnements touristiques concertés, complémentaires ;</li><li>- la mise en réseau des acteurs opérant dans le champ des activités de nature vers une structuration de stations sport nature selon le label régional...</li></ul>
<b>Construire un territoire accessible pour tous</b>	Il s'agira de capitaliser les actions expérimentées depuis 2011 telles que... <ul style="list-style-type: none"><li>- la sensibilisation des prestataires à la prise en compte du handicap dans leur prestation (loi, label, argumentaire d'accessibilité) ;</li><li>- la professionnalisation des acteurs par la formation : accueillir des clientèles en situation de handicap, mettre aux normes un équipement, rendre accessible une prestation,...</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui technique et le montage financier des projets d'investissements de mise en accessibilité, le montage de séjours touristiques accessibles ;</li> <li>- les échanges et la coopération avec d'autres territoires engagés sur le tourisme adapté</li> </ul> <p>...pour déployer la démarche d'accessibilité aux éléments du cadre de vie, aux divers secteurs de l'économie, du tourisme et des services.</p> <p>Pour cela, un nouveau plan d'actions 2015-2017 sera défini et mis en œuvre avec une animation dédiée au pilotage de la démarche.</p>
<p><b>Rapprocher le fonctionnement des offices de tourisme pour optimiser compétences et moyens au service de l'attractivité du territoire</b></p>	<p>Il s'agira de réfléchir aux modalités de leur regroupement et à l'exercice des missions mutualisées à une échelle territoriale élargie dans un contexte de fusion des Communautés de communes.</p>

**La mise en œuvre de la politique touristique s'appuiera sur :**

- l'animation dédiée aux actions, selon le tableau de réorganisation présenté ci-dessus ;
- l'accompagnement technique des prestataires touristiques publics et privés ;
- le soutien financier du programme Leader pour l'essentiel.

**L'accompagnement technique des prestataires se fera dans certains cas en binôme dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable portée par le Parc naturel régional Périgord- Limousin.** Une convention va formaliser ce partenariat.

**Une mission d'observation des clientèles des sites de visites et d'activités sera poursuivie.**

## **B - Actions économiques territorialisées**

**La mutualisation présentée ci-avant prévoit deux ETP pour la mise en œuvre d'une politique d'accueil et de développement économique à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine :**

- une animatrice (1 ETP), en poste au Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne et mutualisée avec le Pays d'Ouest Limousin ;
- une animation complémentaire (1 ETP), déléguée à un tiers et qui se caractérisera par une expertise sur l'accompagnement des entreprises. Au second trimestre 2015, cette animation est assurée par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne dans le cadre d'une convention de partenariat. Durant ce trimestre, pour les deux Pays, il s'agit d'une part, de s'assurer de leur capacité à supporter financièrement cette animation et d'autre part de préparer une consultation pour le recours à un prestataire.

**Les deux Pays réunis souhaitent adopter une posture volontariste et offensive de création d'activités et ont bâti une stratégie en ce sens autour de trois axes :**

- **axe 1 : amplifier et diversifier les offres d'activités et renforcer l'articulation entre politique d'accueil et politique de développement économique**
  - o accompagner et renforcer la qualification des offres ainsi que le développement de nouvelles offres



- renforcer la prospection et la promotion
- structurer et coordonner l'accompagnement des porteurs de projets ;
- **axe 2 : développer les conditions d'accueil et d'intégration**
  - valider et préparer l'installation
  - favoriser l'intégration ;
- **axe 3 : renforcer le suivi, l'évaluation de la politique d'accueil et de développement économique et sensibiliser à cette politique**
  - faire vivre la politique d'accueil et de développement économique
  - rendre visible cette politique.

Cette stratégie comporte un axe transversal avec la mobilisation d'une ingénierie dédiée.

Il convient de préciser que les deux Pays ont vocation à accompagner tant les initiatives privées (entreprises, associations) que celles publiques (collectivités).

## C - Programme européen Leader 2008-2013

**2015 est une année de gestion de fin de programme.** Les missions de l'animateur (réduites à 0,6 ETP) seront tournées vers :

- l'instruction des demandes de paiement (une vingtaine de dossiers non soldés), en majorité avant le 30 juin 2015 ;
- le bilan-évaluation et la capitalisation des bonnes pratiques.

## D - Nouveau programme européen Leader 2014-2020

**Même si la mise en œuvre officielle du programme (conventionnement) ne débutera qu'à l'automne, les maîtres d'ouvrage peuvent dès à présent solliciter les services du Pays pour examiner leurs projets, au regard de la candidature déposée le 23 janvier 2015.**

En cas d'urgence, les demandes peuvent d'ores et déjà être transmises à la Région Limousin afin d'obtenir l'autorisation de commencer les dépenses, sans toutefois avoir la certitude d'un financement.

# III – ACTIONS DU PAYS PAR THEMATIQUE

## A - Habitat / Cadre de vie

**L'année 2015 est marquée par l'arrêt des principaux dispositifs d'aides contractualisés par le Pays au cours des années précédentes :** PIG habitat (Programme d'Intérêt Général), PTH (Programme Territorial Habitat) et valorisation du patrimoine bâti.

Dans le même temps, le diagnostic territorial réalisé en 2014 a montré que la création de nouveaux lotissements n'était plus un enjeu prioritaire pour l'avenir. En revanche les questions de réhabilitation du parc existant et de lutte contre le « mal-logement » des ménages les plus fragiles, sont apparues davantage prégnantes.

**Aussi, l'action du Pays se consacrera-t-elle en 2015 sur deux actions :**

Action	Description	Etat d'avancement
<p align="center"><b>Requalifier le parc communal de logements locatifs</b></p>	<p><b><u>Constats :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- problème d'adéquation offre / demande</li> <li>- besoin d'amélioration globale du parc (performance énergétique, gestion locative, ...), dans un contexte de paupérisation des ménages</li> </ul> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfléchir au repositionnement de tout ou partie de ce parc</li> <li>- accompagner globalement des réhabilitations de qualité</li> </ul>	<p><b><u>Réalisé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- juillet - septembre 2014 : enquête sur l'état du parc</li> <li>- octobre 2014 - février 2015 : partage des résultats de l'enquête et formalisation de propositions d'actions (commission habitat, réunions techniques)</li> <li>- mars 2015 : évaluation du potentiel de réhabilitation, porter à connaissance et sollicitations financières de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département</li> </ul> <p><b><u>A venir (en fonction des réponses des co-financeurs) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compléments d'études</li> <li>- formalisation du dispositif global d'accompagnement des porteurs de projets</li> </ul>
<p align="center"><b>Accompagner la démarche pilote d'habitat familial adapté de « Ma Camping » sur la commune de Saint-Brice-sur-Vienne</b></p>	<p><b><u>Constats :</u></b></p> <p>problèmes divers liés à la sédentarisation des gens du voyage (voisinage, scolarisation, intégration, insalubrité de l'habitat, santé, ...)</p> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <p>à partir d'un cas concret identifié sur la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, imaginer des solutions d'accompagnement et de construction innovantes qui puissent être reproduites</p>	<p><b><u>Réalisé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- juillet 2014 : sous la responsabilité d'un membre de l'association « Ma Camping », constitution d'un Comité de pilotage</li> <li>- janvier 2015 : formalisation d'un projet global</li> <li>- février - avril 2015 : porter à connaissance et sollicitations financières</li> <li>- réalisations des premières actions (nettoyage du terrain, atelier de concertation avec la famille)</li> </ul> <p><b><u>Prévu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mai - juin 2015 : temps d'échanges et de rencontres autour d'une exposition photographique</li> <li>- poursuite de la conception d'un habitat adapté</li> <li>- en fonction des réponses des financeurs : dépôt d'un permis de construire et construction</li> </ul>

## B - Services

### 1. Evaluation du projet de guichets visio-publics

Une réunion s'est tenue le 15 janvier dernier et a permis de faire le point sur le fonctionnement des guichets visio-publics (fréquentation, services proposés, ...). A l'issue de cette réunion, l'ensemble des partenaires a souhaité poursuivre le projet. **Une nouvelle convention de partenariat a été établie.**

### 2. Etude d'organisation de l'accès aux soins de premier recours sur la zone rurale du Pays

En 2014, dans le cadre d'une convention, la MSA du Limousin a appuyé les professionnels de santé déjà engagés ou désireux de s'engager dans des démarches collectives de projets de santé sur le territoire rural du Pays. **Cet accompagnement se poursuivra jusqu'au 31 août 2015.**

## C - Communication

**Lors de la révision de son projet de territoire et de la préparation de sa mise en œuvre, le Pays a constaté que son rôle et ses actions étaient encore trop souvent méconnus. Il se doit donc de repenser sa communication.** Dans ce cadre, la question de la refonte de son site Internet devra être examinée.

**Une communication commune avec le Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne sera envisagée en lien avec les missions mutualisées.**

## IV – CONTRAT DE COHESION TERRITORIALE 2015-2017 DU PAYS

**Le contrat de cohésion territoriale 2015-2017 de l'Ouest Limousin sera signé le 22 mai prochain, en même temps que celui de l'ensemble des territoires de projets (Pays, Parc naturel régional, Agglomération) du Limousin. S'ensuivront un appui au montage des premiers dossiers de demande de financement puis leur examen pour avis au niveau local.**

Il est à noter que le contrat comporte un programme d'actions global et des programmes d'actions liés à des projets structurants. Ces derniers visent à développer des pôles d'attractivité du territoire régional et regroupent :

- des pôles structurants, c'est-à-dire des pôles urbains de plus de 2 000 habitants agglomérés assurant des fonctions structurantes nécessaires pour la population à l'échelle d'un bassin de vie ;
- des projets transversaux, qui sur une thématique spécifique ou une opération circonscrite, intègrent les trois dimensions suivantes : aménagement du territoire, économie et formation.

L'Ouest Limousin comporte deux projets structurants : le pôle structurant d'Aixe-sur-Vienne et le projet transversal de la Cité du Cuir de Saint-Junien.

**Sollicité par la commune d'Aixe-sur-Vienne et la Communauté de communes du Val de Vienne, le Pays leur a apporté son appui pour l'établissement de la candidature du pôle structurant d'Aixe-sur-Vienne.**

# Budget prévisionnel

Le budget global prévisionnel du Pays s'élève à 340 500 € pour l'année 2015 contre 497 565 € en 2014 (cf. annexe 9).

## A - Contexte budgétaire 2015

- à compter de l'année 2014 :
  - o **perte de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental de la Haute-Vienne** qui pèse fortement puisqu'elle représentait 83 300 €
  - o **perte de l'exonération de charges sociales en ZRR** (Zone de Revitalisation Rurale) sur deux postes, ce qui représentera une augmentation de près de 30 000 € de cotisations sociales en 2015. La loi de finances 2014 a en effet prévu un recentrage de cette exonération sur les bas salaires.  
Cet accroissement de charges est en partie compensé par l'**absence de taxe sur les salaires** depuis 2014 (cf. augmentation de l'abattement pour les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés) ;
- **importance des délais pour le versement des subventions**, en particulier sur les fonds européens et la nécessité de préserver une trésorerie conséquente pour faire face aux avances ;
- **difficultés de mobilisation de fonds européens** :
  - o sur les postes d'ingénierie du Pays, pas de mobilisation possible de crédits européens hormis dans le cadre du programme Leader  
Il est à noter que le financement de l'animation touristique se fera essentiellement grâce à Leader, par l'activation de plusieurs fiches du programme, ce qui nécessitera plusieurs dossiers de demande de subvention et une gestion administrative lourde (décompte de temps de travail par mission),
  - o pas d'activation des crédits européens Leader sur l'ingénierie avant le second semestre 2015, dans l'attente de la sélection du territoire « Châtaigneraie Limousine » pour la mise en œuvre d'un programme Leader ;
- **mutualisation renforcée avec le Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne** ;
- **nouvelles modalités d'intervention de la Région Limousin et de l'Europe sur l'ingénierie**  
Le Pays dispose d'une enveloppe forfaitaire régionale de 73 620 €, à laquelle peut s'ajouter un financement d'animations thématiques. Au vu des règles d'intervention de la Région, un ETP pourra être financé en sus de l'enveloppe forfaitaire.

Par ailleurs, en tant que nouvelle autorité de gestion des fonds européens, la Région a harmonisé les plafonds de dépenses éligibles pour son intervention et celle des fonds Leader sur l'ingénierie. Le subventionnement Leader sur les postes d'ingénierie se fera désormais dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 50 k€ par poste et par an et d'un financement global de 40 000 € par poste et par an (80% de 50 k€). Ce plafonnement n'existait pas sur la précédente génération de programme Leader.

Sur les deux postes majoritairement financés par Leader, la perte d'exonération de charges sociales entraîne un dépassement sensible du plafond de 50 k€. En année opérationnelle complète (à partir de 2016), le plafonnement de 50 k€ de dépenses éligibles par an pour

LEADER induit une perte de fonds européens sur les deux postes de chargés de mission estimée à 25 000 €.

## B - Budget du Pays

**Le budget du Pays intègre :**

- **les charges d'exploitation courantes** (location de bureaux, fournitures administratives, maintenance informatique, reprographie, déplacements, frais postaux et téléphoniques,...) ;
- **les charges de personnel** (trois postes d'animation, un poste administratif, un poste de femme de ménage) ;
- **d'autres charges** : elles comprennent un poste de dépenses liées au site Internet, un autre relatif au renouvellement de matériel ainsi que la cotisation du Pays à la Fédération Châtaigneraie Limousine ;
- **la mise en œuvre d'actions** : l'année 2015 est encore une année de transition avec d'une part, la mise en place d'une nouvelle organisation de fonctionnement (cf. mutualisation de missions entre les Pays d'Ouest Limousin et de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne) et d'autre part, la validation du contrat de cohésion territoriale et du programme européen Leader. Pour ces raisons et compte tenu des difficultés à boucler le budget prévisionnel du Pays, le volet « actions » est volontairement réduit.  
En 2015, figurent l'animation économique territorialisée et l'accompagnement à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale en matière de santé.

## C - Montant des cotisations des Communautés de communes au budget du Pays

**Le Bureau du Pays s'est réuni à deux reprises, les 13 janvier et 25 février derniers pour travailler à l'élaboration du budget prévisionnel 2015 et évoquer le montant des cotisations intercommunales.**

**Sur la base des principes arrêtés en Conseil d'Administration du 21 décembre 2004, l'appel de cotisations se fait en direction des Communautés de communes du Pays.** La participation des Communautés de communes permet d'assurer l'équilibre budgétaire des comptes de l'Association du Pays. Il convient de préciser que le montant des cotisations est assis à part égale sur la population et le potentiel fiscal corrigé des Communautés de communes (cf. annexe 10). En termes de nombre d'habitants, les populations légales 2012, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ont été prises en compte. Plus précisément, les calculs ont été faits sur la base des populations municipales (équivalents des populations sans double compte au recensement général de population de 1999). La population totale du Pays d'Ouest Limousin est ainsi de 58 565 habitants contre 58 216 habitants avec les populations légales 2011.

**Le montant global des cotisations des Communautés de communes est de 180 795,00 €.**

	<b>Cotisations 2015</b>
<b>CC Val de Vienne</b>	44 246,47 €
<b>CC Monts de Châlus</b>	16 257,40 €
<b>CC Feuillardiers</b>	16 483,97 €
<b>CC Pays de la Météorite</b>	14 956,36 €
<b>CC Vallée de la Gorre</b>	11 686,06 €
<b>CC Vienne-Glane</b>	77 164,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 795,00 €</b>

## D - Cotisations professionnelles (adhérents socio-économiques)

L'Assemblée Générale du 07 juin 2004 du Pays a fixé le montant des cotisations de la manière suivante :

- cotisation individuelle et association : 15 €
- cotisations entreprises :

0	salarié	: 15 €
1 à 10	salariés	: 20 €
11 à 50	salariés	: 30 €
51 à 100	salariés	: 40 €
101 à 500	salariés	: 50 €

L'adhésion au Pays permet d'être tenu informé des actions et des projets engagés avec l'envoi des comptes rendus des réunions des Conseils de développement et d'Administration du Pays.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent participer aux travaux du Conseil de développement.

**Au 31 décembre 2014, l'association du Pays comptait vingt-quatre adhésions représentant un montant de 450 € (cf. annexe 11).**

**Il est rappelé qu'en vertu de l'article 3 des statuts de l'association du Pays, est membre actif et à ce titre, a droit de vote à l'Assemblée Générale « toute personne morale ou individuelle, qui fera acte d'adhésion en acquittant annuellement une cotisation fixée chaque année par l'Assemblée Générale ».**

Il est proposé de maintenir les mêmes modalités de calcul des cotisations professionnelles ainsi que leur montant.

**L'Assemblée Générale du Pays est appelée à délibérer pour adopter le budget prévisionnel ainsi que le montant des cotisations au Pays pour l'année 2015.**

# Désignation d'un commissaire aux comptes suppléant

**Le 10 septembre 2014, l'Assemblée Générale du Pays d'Ouest Limousin a désigné Jean-Michel CARPENET (SARL ACELIM) comme commissaire aux comptes titulaire pour les six prochains exercices comptables à compter de celui de 2014.**

Il s'agit aujourd'hui de désigner un commissaire aux comptes suppléant.

Il est proposé de recourir à Eric LENOIR (SARL AUDEXA à Limoges).

**L'Assemblée Générale du Pays est appelée à délibérer pour  
approuver cette proposition.**



# Annexes